



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E94274

VALABLE JUSQU'AU 15/12/2026

ÉDITÉ LE

13/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2009

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 21/06/2018
3 750

Raison sociale : APR ISOLATION

10 ROND POINT DU 19 MARS 1962
91580 ETRECHY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Siret : 514 436 922 00033

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 2117950

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 221200132

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 221200132

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/05/2025

Téléphone : 01 64 90 18 54

Portable : 06 99 53 09 07

Fax :

Site Internet :

E-mail : secretariat@apr-isolation.fr

Responsabilité légale :

SALIVE FRANCK FRANCOIS DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / RENTE NUNO
PASCAL DIRECTEUR GÉNÉRAL / PINTO PAULO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	11/09/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	16/12/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/11/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	06/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	20/06/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	02/06/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	02/06/2022
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	06/12/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.